



N 95 - décembre 2013

édito



A l'initiative des Maires de Briatexte, Puybegon et Saint Gauzens, notre 62ème Assemblée Générale s'est tenue le 19 octobre dernier, dans la salle « Espace Culture et Loisirs » de la commune de Briatexte.

Plus de 300 élus étaient présents à cette rencontre annuelle de notre association, la dernière de la mandature.

A cette occasion, Jean-Pierre BEL, Président du Sénat, a été invité à débattre à propos de l'acte III de la décentralisation, et tenant compte des inquiétudes exprimées par les élus quant au devenir de nos communes, il a eu à cœur de rappeler que « la coopération est un progrès mais la commune c'est le lieu du vivre ensemble, c'est l'endroit où s'organise la citoyenneté ... le conseil municipal c'est celui qui est un peu l'étincelle de

vie dans le village...c'est pourquoi au Sénat nous ne voyons pas pour quelle raison il faudrait revenir la dessus ».

Un grand merci à l'ensemble des participants pour la qualité et la pertinence des échanges qui ont eu lieu, ainsi qu'aux mairies invitantes pour la qualité de leur accueil.

Le Président,
Sylvain FERNANDEZ



► Le Congrès National

« Les points forts » de la résolution générale du 96ème congrès des maires et des présidents de communautés de France

« Dans notre société en douloureuse mutation, où les citoyens se sentent fragilisés, désorientés et parfois même exaspérés, les maires sont les élus les plus proches. »

« Nous demandons que l'Etat assume le financement des politiques qu'il impulse. »

« Nous alertons sur la baisse de nos dotations qui va porter atteinte au fonctionnement des services publics locaux... »

« Nous voulons que soit préservée la liberté de définir l'intérêt communautaire et la forme de mutualisation pertinente. »

« Les intercommunalités sont un outil indispensable pour mener des projets ambitieux et donner du souffle à l'action publique. Mais elles doivent répondre à l'exact besoin des territoires et rester au service des communes qui sont le socle de la démocratie. C'est pourquoi les transferts obligatoires de compétence ne sont pas légitimes, en particulier celui du plan local d'urbanisme qui doit correspondre à un projet collectif volontaire, ainsi que le bureau de l'AMF l'a proposé »

« Nous approuvons la coordination entre collectivités mais refusons la tutelle de l'une sur l'autre. »

« Nous souhaitons être associés aux concertations européennes avec

l'Etat et les régions, notamment pour l'élaboration des fonds de cohésion territoriale 2014-2020 et pour la protection des services publics locaux. »

« Nous voulons pouvoir adapter les normes nationales aux réalités du terrain. »

« Nous voulons que les normes fixent seulement des objectifs à atteindre... » •

❖ *L'intégralité de la résolution est disponible sur le site internet de l'association*



Une mention spéciale

L'ensemble des élus ayant participé au Congrès National, ainsi que les accompagnants, ont exprimé leur grande satisfaction pour l'organisation de ce déplacement, dont le mérite revient principalement à Frédéric Martinez, chargé de la formation au sein de notre association.

Je tiens à le remercier, ainsi que tous les autres membres du personnel qui, à ses côtés, ont contribué à sa réussite.

Le Président

➤ Les territoires numériques de la France de demain

Claudy Lebretton Président de l'assemblée des départements de France a remis le 18 septembre dernier à Cécile Duflot, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, un rapport qu'elle lui avait confié sur « les territoires numériques de la France de demain ».

Dans ce document réalisé avec le concours du commissariat général à la stratégie et à la prospective, Claudy Lebretton met en perspective les nouveaux enjeux du numérique, ceux des usages, de la culture et des pratiques numériques.

Au-delà de l'impact des réseaux sociaux, il importe de faire d'internet un outil de proximité, d'égalité sociale et culturelle, de dynamique des territoires.

«Pour que la France des territoires ne se fragmente pas davantage et ne se fracasse pas sous l'effet d'inégalités croissantes et d'évolutions mal comprises», ce rapport propose de « coordonner dans la proximité » et préconise notamment des dispositifs permettant aux collectivités, ainsi qu'à tous les acteurs économiques et sociaux des territoires, de mutualiser leurs moyens.

Parmi les 22 propositions qui concluent ce rapport, toutes d'un intérêt égal par ailleurs, figurent la proposition n°7 : « développer massivement le télétravail, et la proposition n°16 : « vers des technologies numériques durables ».

Le télétravail a notamment pour but de redistribuer spatialement une partie des emplois, de les orienter vers un aménagement des territoires plus effi-

cient, plus durable et plus équilibré sur le plan économique et social, et de faire de la qualité de l'organisation du travail dans les territoires français, un avantage comparatif sur le plan international et un facteur de compétitivité et d'attractivité.

Cette proposition met l'accent sur la revitalisation des bourgs et des petites villes situés à l'interface du périurbain et du rural.

Elle suppose de réaliser de façon contributive avec les habitants et les résidents, des enquêtes sur les emplois, les trajets professionnels, les bilans carbone, les temps de vie...et d'ouvrir des concertations sur le télétravail à temps partiel avec les sociétés privées locales concernées.

Des incitations fiscales pour les entreprises s'engageant aux côtés des collectivités territoriales dans cette politique pourraient être prévues.

La proposition n°16, qui concerne les technologies numériques durables, invite à prendre en compte l'impact environnemental du numérique, car la contribution des TIC aux émissions de gaz à effet de serre pourrait passer de 2 % en 2005 à 4 % en 2020, soit le double des émissions attribuées au trafic aérien.

Il est donc urgent d'organiser la réduction et le recyclage des matériaux pouvant affecter l'environnement. Les collectivités territoriales sont invitées à sensibiliser et éduquer à la dimension environnementale du numérique et à systématiser les critères environnementaux dans les marchés publics du numérique (éco-conditionnalités). •

➤ A propos de l'Europe

Dans le prolongement de la contribution que nous avons adressée le 12 décembre 2012 au Président de la Région Midi Pyrénées monsieur Malvy ainsi qu'à monsieur Comet Préfet de Région, notre Association a multiplié les démarches pour être associée au partenariat régional.

Nous avons été entendus, puisque notre Association était conviée le mardi 8 octobre dernier au Conseil Régional, pour participer à une réunion de présentation et de consultation sur les programmes européens. Lors de cette réunion, nous avons eu le plaisir de constater que nos préconisations avaient été largement prises en compte, puisque le Président Malvy ainsi que monsieur le Préfet Comet ont tous deux repris les points majeurs de la contribution

que nous leur avons adressée en préparation de cette rencontre à savoir :
-Nécessité de répondre aux besoins et attentes des collectivités du Tarn,
-volonté d'être associées au processus d'élaboration des programmes européens pour la période à venir.

Cette contribution a été approuvée par l'ensemble des Associations départementales de Midi-Pyrénées lors de la rencontre qui s'est déroulée dans les Hautes-Pyrénées le 27 septembre 2013.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de nos travaux en la matière dans les prochains numéros de votre «ELU TARNNAIS». •

➤ Les services en ligne de la DGFiP accessibles aux collectivités

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/services-ligne>

Le portail de la Gestion publique permet d'accéder aux services suivants :

- l'Extranet Hélios pour la consultation des données de la collectivité, notamment l'état des paiements, du recouvrement et la trésorerie ;
- la passerelle de transmission pour transmettre et recevoir les fichiers comptables, de virement ou de prélèvement ;
- le service "Demande de valeurs foncières". Ce service permet aux collectivités intéressées d'obtenir des données foncières relevant de leur périmètre géographique. Les fichiers fournis récapitulent aussi les ventes immobilières intervenues sur les cinq dernières années.

Site : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/portail/accueilAM.pl>

Le cadastre

Pour consulter le plan cadastral : <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Le fichier FANTOIR des voies et lieux-dits

Il est mis à disposition ; la délivrance des fichiers des voies et lieux-dits devenue gratuite depuis le 20 juin 2013.

Ce fichier répertorie pour chaque commune le nom :

- des voies ;
- des lieux-dits ;
- des ensembles immobiliers (voies situées dans les lotissements et les copropriétés) ;
- des pseudo-voies (canaux, etc.).

Site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/mise-a-disposition-fichier-fantoir-des-voies-et-lieux-dits>

Service de vérification en ligne du justificatif ou de l'avis d'IR

Le service permet de vérifier l'authenticité du justificatif d'impôt sur le revenu ou de l'avis d'impôt sur le revenu présenté par un usager.

Site : <https://cfsmsp.impots.gouv.fr/secavis>

Une maison pluridisciplinaire de santé à Lacaune

Avec une densité de population faible (22 hab/km²) et une population vieillissante en constante diminution, le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune risque de connaître à court terme une crise médicale grave, en raison du départ en retraite de la plupart des praticiens de santé actuellement présents. La zone compte 4 médecins généralistes, représentant une densité de 0.8 médecin pour 1000 habitants, inférieure à la moyenne départementale qui est de 1.08. La moyenne d'âge de ces médecins est de 59 ans et demi.

La région de Lacaune fait d'ailleurs partie des **25 zones déficitaires en médecins généralistes** déterminées par la Mission Régionale de Santé Midi-Pyrénées dans son arrêté du 15/11/2005.

Or, pour des raisons d'enclavement et d'éloignement des centres urbains (le premier centre hospitalier est à Castres à 50 km), il est primordial que le territoire conserve une permanence de soins, et permette aux professionnels de santé, en particulier les médecins généralistes, de trouver sur place de bonnes conditions de travail pour favoriser l'installation de remplaçants.

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune a décidé de la **création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé**, afin de permettre d'assurer une pérennité de la présence médicale, et même la développer puisqu'elle doit permettre l'accueil de consultations ponctuelles de spécialistes, dont plus aucun ne se déplace à l'heure actuelle.

C'est sur le site de l'ancienne maison de retraite de Lacaune que se construit actuellement cette nouvelle structure.

Le projet comprend la création d'un cabinet médical pour 3 médecins, un secré-

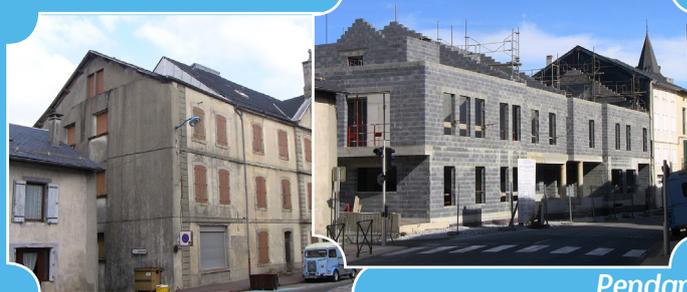
tariat commun, une salle d'urgence, une salle radio, une salle pour la télé-médecine et 2 cabinets de soins infirmiers.

Un espace sera réservé au Service de Soins et Education Spécialisée à Domicile (SSESD) du Briol, Institut dont l'établissement principal est localisé à Viane (13 km) et qui souhaite intégrer la structure.

Enfin, la Fondation Bon-Sauveur d'Alby souhaite y implanter les activités du centre médico-psychologique actuellement situées en centre-ville.

Cette structure, d'un coût de près de 1,5 millions d'euros, bénéficie de subventions du FEADER, de l'Etat au titre de la DDR, de la Région Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn et de la MSA, elle devrait ouvrir ses portes en septembre 2014.

Avant



Pendant

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Objectifs du plan : rénover 500 000 logements par an d'ici 2017 dont 380 000 logements privés, diminuer de 38% la consommation énergétique du secteur bâtiment d'ici 2020.

1 / Le bénéfice du plan pour les ménages :

Faire baisser la facture d'énergie, réduire sa consommation d'énergie et limiter l'émission des gaz à effet de serre, améliorer son confort quotidien, valoriser son patrimoine.

2 / Le bénéfice du plan pour l'économie locale :

Au niveau national : création et maintien de 75 000 emplois dans le secteur de la rénovation énergétique.

Dans le Tarn : en 2012, 2,38 M € d'aides distribuées par l'Anah ont permis la rénovation de 389 logements et généré 7 M€ de travaux pour le secteur du BTP local.

En 2013, le chiffre d'affaires généré pour le BTP pourrait atteindre 8 M€ de travaux (pour 3 M€ de subventions de l'Anah).

3 / Un dispositif complet d'aides financières pour aider tous les ménages à réaliser des travaux de rénovation de leur logement.

4 / La création d'un véritable service public de la rénovation énergétique pour informer et accompagner les ménages qui souhaitent rénover leur logement :

Numéro Azur national: 0810 140 240 et site internet : renovation-info-service.gouv.fr

Création d'un réseau de points rénovation info service : ADIL et EIE dans le Tarn.

Mise en place d'un dispositif de permanences et d'accueil téléphonique ainsi qu'un service de conseils gratuit et neutre sur la nature des travaux à réaliser, les aides disponibles et le dispositif d'accompagnement le plus adapté.

La Marianne d'or du développement durable 2013 pour Trifyl !

Le 12 juin dernier à Paris, Jean-Marc Pastor s'est vu remettre la Marianne d'or du développement durable des mains de Jean-Louis Débré Président du Conseil Constitutionnel.

Le 30 septembre, le Président de Trifyl reçoit cette distinction sur le lieu même où cette action a été menée depuis plus de 15 ans. Jean-Marc Pastor, et à travers lui tout un service public, sont reconnus pour un travail de longue haleine au service de l'humain et de l'environnement (www.trifyl.fr).

Madame Anne-Marie Escoffier Ministre déléguée auprès de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, chargée de la Décentralisation est présente pour remettre la Marianne d'Or du Développement Durable, aux côtés de Monsieur Alain Trampoglieri, secrétaire général de ce concours consacrant la démocratie locale (www.lamariannedor.com).



M. Alain Trampoglieri secrétaire général du concours, M. Jean-Marc Pastor, Président de Trifyl, Mme Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Mme Josiane Chevalier, Préfète du Tarn

Le Conseil général, les communes et l'aide à la diffusion

Le dispositif départemental Tarn en Scène : théâtre, arts de la piste, arts de la rue, propose :

- une programmation de spectacles de Compagnies professionnelles tarnaises permettant d'obtenir une aide à la diffusion du Conseil général.
- aux communes de moins de 15 000 habitants, structures intercommunales et associations relais, une aide financière pour l'animation culturelle de leur territoire en minimisant le risque financier à travers la programmation d'un spectacle Tarn en Scène.

En Savoir plus :
Conseil général du Tarn, Service de la Culture
Tél : 05.63.45.66.68, www.tarn.fr

Chronique juridique



Les critères sociaux ou environnementaux

Conseil d'Etat 25 mars 2013 Département de l'Isère n° 364950

L'article 53-1 du Code des Marchés Publics reconnaît aux pouvoirs adjudicateurs la possibilité d'avoir recours à des critères sociaux ou environnementaux pour l'attribution de leurs marchés, à la condition, selon l'interprétation extrêmement

stricte du Juge Administratif, que ces critères soient « liés à l'objet du marché », ce qui revenait au final à rendre quasiment impossible l'utilisation de ces critères.

De récentes décisions, dont celle du 25 mars 2013 précitée, en rupture totale avec la jurisprudence précédente, admettent le recours à un critère social ou environnemental, quel que soit l'objet

du marché.

NB : il importe de formuler ces critères de façon suffisamment intelligible pour permettre à tous les candidats d'en connaître la portée exacte et de les interpréter de la même manière, ce qui revient à bien définir dans les documents de la consultation, les modalités de mise en œuvre de ces critères extra économiques.



Une terrasse doit-elle être comptée dans l'emprise au sol d'une construction?

Cour Administrative d'Appel de Douai 27 juin 2013
« Commune du Touquet Paris/Plage »,

Nonobstant le cas des terrasses couvertes closes, les terrasses ne sont pas prises en compte dans le calcul de la surface hors œuvre nette et,

depuis le 1er mars 2012, ne constituent pas une surface de plancher.

Si l'article R 421-2-J du Code de l'Urbanisme dispense les terrasses de formalités, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'elles sont construites en même temps que la construction principale, le

permis de construire les évoque nécessairement. L'arrêt de la Cour d'Appel précité permet de rappeler que, si elle occupe le sol, une terrasse n'est pas constitutive d'une emprise au sol, puisque ne résultant pas de la projection d'une construction sur celui-ci.



A noter ! Augmentation des seuils européens de passation des marchés publics au 1er janvier 2014

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures

et de services des collectivités territoriales ;

- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité

- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

Un décret et un arrêté modifieront en conséquence les textes de droit interne relatifs aux marchés et contrats de la commande publique d'ici la fin de l'année pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2014.

Formation 2013-2014

« L'organisation des opérations électorales »

- Lundi 27 Janvier 2014 à 14h30
Albi (Maison des Communes – Salle de Réunion 1)
- Jeudi 23 Janvier 2014 à 19h00
Saint Pierre de Trivisy (Salle du Foyer)
- Jeudi 30 Janvier 2014 à 19h00
Damiatte (Salle des Fêtes)
- Jeudi 6 Février 2014 à 19h00
Milhars (Salle Gérard Bosc)

Municipales 2014

Une centaine d'élus s'est déplacée dans le but d'obtenir des informations concernant l'élaboration des listes, le fléchage pour l'intercommunalité, ou encore les règles d'attribution des sièges, à l'occasion des réunions organisées à Albi et au siège de la communauté de communes Sor et Agoût, le 2 octobre dernier. Un modèle d'article à insérer dans les bulletins municipaux, pour informer les électeurs des nouvelles règles, selon le mode de scrutin applicable, a été élaboré et a été adressé par mail aux communes.

Si vous ne l'avez pas reçu et que vous êtes intéressé par ce modèle, vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante : frederic.martinez@maires81.asso.fr

Amicale des anciens maires

Le Vendredi 27 Septembre, une délégation d'Anciens Maires accompagnés de leurs conjoints s'est rendue sur le Site Trifyl. Jean-Marc Pastor leur a réservé un accueil très chaleureux et ils ont été très fortement intéressés par ses explications données, sur la question de savoir : « Que fait-on avec les déchets ? ».

Un grand merci, pour le repas pris ensemble et pour la visite détaillée du Site : Bioréacteur – Circuit pédagogique...



Internet : www.maires81.asso.fr

Vous retrouverez sur votre site :

- un document sur les consignations au service des collectivités locales de la Caisse des dépôts et consignations
- la motion sur la loi ALUR
- le mode d'emploi : municipales 2014
- les nouveaux bulletins d'état civil
- la convention de partenariat AMF/gendarmerie

Pensez à vous inscrire aux séances de formation en allant dans la rubrique "formation".

Rappel des codes d'accès :

Nom d'utilisateur : adm81
Mot de passe : adm81-2004

« L'ELU Tarnais » : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn »
« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566